

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement numéro RCA23-08-3 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2024, a été adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 5 décembre 2023.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal,
Le 8 décembre 2023

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement